

Le département du Commerce américain se prononce

## Les tarifs spéciaux d'Hydro-Québec aux industries ne sont pas des subventions

Gérard Bérubé

LE DÉPARTEMENT du Commerce américain (DCA) a rendu une décision d'une grande portée en retirant de la définition de « subventions » les tarifs préférentiels d'électricité. Applicable au dossier Norsk Hydro, cette décision n'est pas limitative et s'étend à l'ensemble des contrats à partage de risques.

Dans l'essence, le DCA considère que le contrat, tel qu'amendé, s'inscrit en conformité avec l'objectif d'Hydro-Québec de recueillir un retour sur investissement de 13%.

« En éliminant les droits compensateurs sur ce type de contrat, le département américain du Commerce ouvre la porte à Hydro-Québec, qui peut désormais offrir aux grandes entreprises consommatrices d'énergie, les papeteries et les alumineries notamment, une tarification plus souple, adaptée à leurs besoins », a déclaré au DEVOIR John Ciaccia, ministre québécois des Affaires internationales. En tout, pas moins de 13 contrats à risques partagés, consentant des tarifs avantageux à de gros consommateurs industriels d'électricité (pour la plupart des alumineries) seraient en vigueur présentement.

Pour Norsk Hydro, le droit compensateur de 14% sur chaque livre de magnésium exportée, directement attribuable aux tarifs d'électricité, aurait représenté une facture de 5,6 millions \$ sur les 40 millions \$ exportés par l'entreprise l'an dernier.

La décision du DCA est préliminaire. Une décision finale, « qui ne devrait pas trop s'éloigner de la précédente », souligne M. Ciaccia, est attendue dans quelque six semaines. La plaignante, l'américaine Magnesium Corp. of America, pourra alors en appeler de la décision devant le tribunal binational, créé sous la coupe de l'entente de libre-échange

Canada-États-Unis.

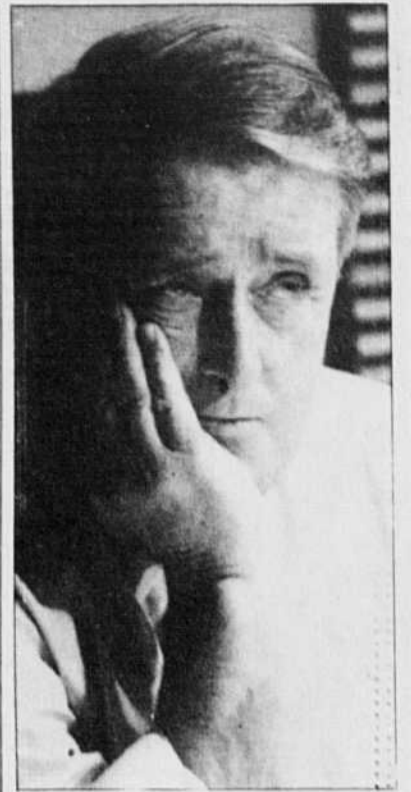
En faisant sa plainte, l'américaine réagissait, du coup, aux prétentions qui plaçaient Norsk Hydro au rang des accusés et la présentait comme un des principaux artisans du marasme dans l'industrie américaine du magnésium. Selon les données véhiculées, les livraisons américaines de magnésium ont diminué de 9,6% entre 1989 et 1990, et de 10,2% entre 1990 et 1991. L'emploi dans cette industrie a chuté de 4,2 et de 4,9% au cours de ces années alors que la consommation aux États-Unis demeurait stable. En revanche, les spécialistes américains mettaient en relief le fait que la part du marché améri-

cain de Norsk Hydro est passée de 0,3 à 24% entre 1989 et 1991.

L'entreprise qui a déclenché l'enquête ne devrait pas poursuivre ses démarches, a souligné le ministre des Affaires internationales. « Il s'agit d'une deuxième décision favorable à Norsk Hydro, qui s'inscrit à l'intérieur d'un processus administratif de 60 jours, ce qui représente un délai exceptionnellement court. »

Déjà accusée de dumping, la nouvelle usine de Bécancour de Norsk Hydro est soumise à des tarifs de 32% sur ses exportations de magnésium au sud de la frontière. À cette prime s'est ajouté un droit compen-

Voir page A-4 : les tarifs



## Mulroney est au bout de sa corde

L'establishment politique au Canada anglais ne lui en donne plus pour longtemps

Une analyse de Chantal Hébert

AU FUR et à mesure que s'accumulent les déboires du camp fédéral OUI, le constat que Brian Mulroney est au bout de sa corde comme chef conservateur et comme premier ministre s'impose au sein de l'establishment politique canadien-anglais.

Lessivé le leadership de Brian Mulroney ! Tel est le constat qui se propage au sein de l'establishment politique canadien-anglais alors que s'accumulent les déboires référendaires du camp du OUI.

Au sein des forces fédéralistes, il se trouve encore ces jours-ci de braves stratèges pour parier sur un résultat positif pour l'accord de Charlottetown lors du vote du 26 octobre.

Mais, même dans l'hypothèse d'une victoire référendaire, ceux qui s'attendent à ce que Brian Mulroney mène ses troupes lors de l'élection fédérale qui aura lieu au cours de la prochaine année sont devenus l'exception plutôt que la règle.

Au plus haut niveau, les stratèges des partis d'opposition ont cessé d'y croire et ont commencé à planifier une campagne électorale où le premier ministre actuel ne serait pas dans le portrait.

Sur le terrain, exception faite du Québec où on est loyal à Brian Mulroney avant d'être conservateur, le message que le temps de lui trouver un successeur est venu se répand discrètement dans les rangs du Parti conservateur.

La semaine dernière, le premier ministre affirmait catégoriquement à un quotidien montréalais qu'un NON le 26 ne l'amènerait pas à démissionner.

Mais au même moment, un minis-

Voir page A-4 : Mulroney

## UN MATCH PRESQUE NUL

Pour les analystes, le débat ne sera pas un tournant de la campagne

Danny Vear

AU TERME de ce match « presque » nul, le débat des chefs confortera dans leur position les convertis du OUI ou du NON. Mais il ne parviendra pas à départager les quelque 17% d'indécis — selon un récent sondage Multi Réso — qui hésitent toujours à pencher pour un camp ou pour l'autre.

Politologues, constitutionnalistes et sondeurs jugent que l'affrontement entre le chef du OUI, Robert Bourassa, et le chef du NON, Jacques Parizeau, ne marquera pas un point tournant dans le débat référendaire.

Toutefois, chacun de leur côté, les membres et bénévoles des clans du OUI et du NON disent y avoir puisé une nouvelle énergie qui les conduira confiants jusqu'au 26 octobre prochain.

Unanimes, tous critiquent le cadre rigide dans lequel le débat s'est déroulé, la complexité des questions concoctées et l'irrespect ou l'agressivité du premier ministre Robert Bourassa à l'endroit de son adversaire.

Tant pour la forme que pour le contenu du débat, le constitutionnaliste Daniel Turp a déclaré le match nul. Les deux chefs ont vogué à des hauteurs constitutionnelles inaccessibles aux communs des mortels, a-t-il dit. « La justiciabilité et la subsidiarité, ce ne sont pas des concepts à la portée de tous ».

Selon lui, M. Parizeau, trop sobre et prudent, a raté quelques occasions de marquer des points. Ainsi, lorsque M. Bourassa a lancé qu'il pouvait utiliser la clause dérogatoire pour contrecarrer certains effets de la clause Canada, M. Parizeau aurait pu lui rappeler le coût politique d'un tel geste, a expliqué M. Turp.

Voir page A-4 : les analystes

Les partisans du NON plus perméables que ceux du OUI, concluent les auteurs d'une recherche

Pierre Cayouette

ÉTUDE SCIENTIFIQUE à l'appui, deux politologues québécois affirment que le débat entre Robert Bourassa et Jacques Parizeau a montré que les partisans du NON étaient plus perméables aux arguments de l'adversaire que les partisans du OUI.

Placés devant un appareil électronique semblable à celui utilisé par les participants au jeu télévisé *Les détecteurs de mensonges*, une trentaine de citoyens de Sherbrooke ont enregistré leurs réactions à chacune des interventions de MM. Parizeau et Bourassa, lundi soir, dans le cadre d'une expérience de recherche originale.

Les partisans du NON ont régulièrement montré leur accord avec certains arguments de M. Bourassa. Tandis que les arguments de M. Parizeau n'ont eu que très peu d'impact sur les partisans du OUI.

Les convictions en faveur du NON semblent donc plus perméables.

Si cette tendance était confirmée par les prochains sondages, soutiennent les auteurs de la recherche, les professeurs Denis Monière, de l'Université de Montréal, et Jean H. Guay, de l'Université de Sherbrooke, « cela voudrait dire que rien n'est joué et que l'opinion québécoise peut encore bouger d'ici le 26 octobre ».

MM. Monière et Guay estiment que « Robert Bourassa semble avoir réalisé son pari de remettre le camp du OUI sur les rails et de lui redonner un espoir d'une victoire ».

Voir page A-4 : les partisans

## Accueil poli pour Lindros

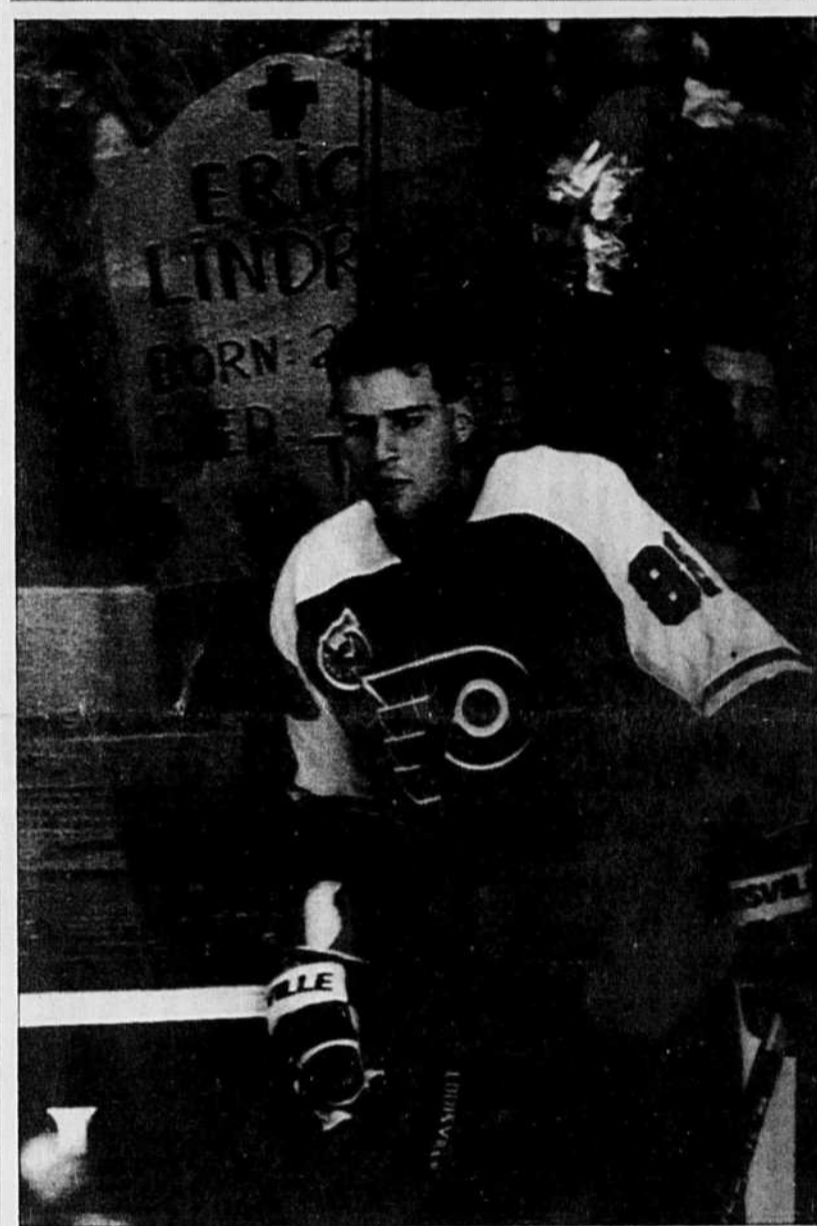


PHOTO PC

Les partisans des Nordiques ont reçu tout à fait civilement Eric Lindros, hier au Collège, sans se priver toutefois des huées d'usage dès que le jeune colosse mettait le patin sur la glace. Le sort a voulu que Mike Ricci, l'un des 6 joueurs obtenus dans la transaction Lindros, marque le premier fillet des Nordiques. Au plaisir doublement grand de la foule, pousse Lindros, dont c'était le premier match à Québec dans l'uniforme des Flyers, était alors sur la patinoire. Voir la chronique de Gilles Marcotte en page A-6.

## Bombe ou pétard mouillé ?

En tournée à Repentigny, le chef du NON Jacques Parizeau a soutenu que la « justiciabilité » de l'union économique, plausible selon lui dans l'entente de Charlottetown, menace des institutions québécoises comme la Caisse de dépôt et de placement et le Fonds de solidarité des travailleurs. « C'est l'erreur de fait la plus importante

de la campagne », lui a rétorqué à Roberval le premier ministre Robert Bourassa qui s'est employé à miner la crédibilité de son adversaire. Bombe ou pétard mouillé ? Les juristes consultés hier par LE DEVOIR semblaient donner raison au chef du OUI. Voir nos informations en page A-5

## Le CLSC de Rosemont veut « privatiser » ses services médicaux

La direction prévoit louer des locaux à un promoteur privé qui pourrait engager des médecins

Paul Cauchon

LA DIRECTION du CLSC Rosemont veut confier la responsabilité de ses services médicaux courants à des médecins en pratique privée.

Ce projet étonnant a été voté par le conseil d'administration de l'établissement au printemps dernier. Le directeur général du CLSC, Michel Bourque, a même fait circuler une « esquisse d'aménagement » prévoyant la location d'une partie de l'espace actuel du CLSC à un promoteur privé, qui pourrait alors y engager des médecins sans lien avec l'équipe du CLSC.

En attendant la réalisation éventuelle de ce projet, ce CLSC a décidé en juillet de ne plus offrir de service médical courant à la population, avec ou sans rendez-vous, comme l'attestent des pancartes affichées dans le CLSC et invitant la population à se rendre dans les cliniques privées environnantes.

Le CLSC continue toutefois d'offrir des soins médicaux aux patients qui ont déjà un

dossier chez lui, et il entend développer ses « services spécialisés » comme le maintien à domicile.

Le projet du CLSC a suscité la colère des médecins de CLSC, les inquiétudes de la Fédération des CLSC, l'ire de plusieurs organismes du quartier et l'attention du député du coin, André Boisclair, du Parti québécois, qui a été « saisi » du dossier après avoir reçu des plaintes de citoyens ces dernières semaines.

Un médecin de ce CLSC a confié au DEVOIR que l'équipe médicale était inquiète et que « la volonté du directeur général, c'est de nous disperser et de nous fragmenter ».

Quant aux employés du CLSC, ils font actuellement circuler une pétition dans le quartier pour exiger le retour des soins médicaux normaux. Les responsables de la Fédération des CLSC devaient reconstruire hier soir la direction de l'institution pour tenter de comprendre ce qui s'y passe.

Cette affaire, qui se précipite ces jours-ci, a véritablement commencé au printemps, lors de l'adoption de la résolution du conseil d'administration prévoyant même que le di-

recteur général soit autorisé à signer « pour et au nom de l'établissement, un bail de sous-location pour les espaces requis pour rendre opérationnelle la clinique privée » située dans le CLSC.

Le président de l'Association des médecins de CLSC du Québec, le Dr André Munger, avait écrit le 30 mai dernier à Michel

Bourque une lettre où il l'accusait de « mépriser » les médecins et d'« insulter » les patients réguliers. « Belle affaire, M. Bourque, écrit-il, la médecine lourde pour les médecins du CLSC, et la médecine facile (comprendre payante) pour un groupe parallèle de médecins recrutés par un promoteur ».

Voir page A-4 : CLSC

## Une longue série de problèmes

Paul Cauchon

LE PROJET du CLSC Rosemont de « privatiser » ses services médicaux et de fermer sa clinique médicale sans rendez-vous s'ajoute à des tensions accumulées entre la direction du CLSC et des organismes du milieu.

Le 2 octobre dernier, dix organismes du milieu communautaire (aide aux personnes âgées, aux femmes, aux jeunes) ont en effet écrit à Me Gilles Mignault, président du conseil d'administration du CLSC, pour faire

part de leur insatisfaction face aux récentes coupures de services décrétées par ce CLSC.

Les signataires considèrent que la nouvelle orientation du CLSC va à l'encontre « du rôle que doit jouer un CLSC dans un quartier défavorisé comme le nôtre ».

Rappelant que leurs inquiétudes ne sont pas récentes, les organismes rappellent « quelques exemples qui ont contribué à la perte de confiance dans l'administration du CA-CLSC Rosemont » (le conseil d'administration du CLSC coiffe également le centre

Voir page A-4 : Problèmes



CAHIER SPÉCIAL

## ALIMENTATION

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 23 octobre 1992

PARUTION  
le 31 octobre  
DANS  
LE DEVOIR

Le 31 octobre prochain, LE DEVOIR publiera un cahier spécial Alimentation. Au sommaire:

- La priorité santé • Où en est la cuisine d'aujourd'hui • La tradition à la maison : tout « fout le camp » ! • Que mangerons-nous en l'an 2000 • Ces marchands du ventre • Que mangent nos enfants dans les écoles et à la maison • Les habitudes alimentaires des gens d'affaires • Le point sur le cholestérol.

Un dossier à lire et à conserver dans l'édition du 31 octobre 1992.

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Mulroney

Le senior du gouvernement conservateur de l'Alberta ne niait pas qu'une annonce de départ de Brian Mulroney constituerait la meilleure et peut-être la seule planche de salut pour le OUI dans les Prairies et en Colombie-Britannique.

Et dans l'Ouest comme en Ontario, des conservateurs bien placés supputent déjà en privé les chances qu'auraient leurs poulains respectifs, Kim Campbell, Barbara McDougall, ou Perrin Beatty, lors d'un prochain congrès au leadership. « Ça s'organise à vue d'oeil », confirme à ce sujet un politicien de la Colombie-Britannique.

D'autres montrent discrètement du doigt la cote de popularité inégalée de Joe Clark, d'un océan à l'autre, pour argumenter que, sans le fardeau de son chef actuel, le Parti conservateur a des chances de remonter la pente.

Pour ceux-là comme pour les apparatchiks libéraux et néo-démocrates, une victoire référendaire le 26 ne constituerait désormais qu'un prix de consolation pour Brian Mulroney, une façon honorable de partir.

Car, à leurs yeux, les événements du dernier mois ont démontré que le gros lot d'une victoire électorale n'est plus à sa portée.

Même lorsqu'il est enveloppé dans le drapeau canadien, la population n'en veut pas, se plaignait ainsi en fin de semaine un conservateur torontois selon qui il est désormais évident que, si victoire du OUI il y a le 26, ce sera malgré Brian Mulroney.

Si la présence du premier ministre contribue à couler l'accord de Charlottetown aujourd'hui, faisait remarquer sagement un avocat conservateur de la Colombie-Britannique la semaine dernière, il en sera de même, en pire, pour le parti dans quelques mois.

Ce que pressentent des militants conservateurs sur le terrain, les stratèges du camp fédéral du OUI le vivent quotidiennement.

Car, alors que, dans les officines du pouvoir à Ottawa, on avait vu dans la campagne référendaire une rampe de lancement pour réhabiliter Brian Mulroney aux yeux de l'électorat canadien, les dernières semaines ont plutôt dissipé les doutes sur la profondeur de la hargne que lui voue la population.

Après sa performance la plus théâtrale de la campagne, celle qui l'a vu déchirer ses pages de texte lors d'un discours à Sherbrooke, la permanence du OUI a été débordé d'appels, des supplications en provenance de partout au pays pour que le premier ministre se fasse discret.

Associés aux séances de planification du camp fédéral du OUI, libéraux et néo-démocrates ont été « médusés », raconte l'un d'eux, de voir leurs équivalents conservateurs s'arracher les cheveux à chercher une façon d'utiliser leur chef sans nuire davantage à la cause de l'accord.

Que ce soit OUI ou que ce soit NON, prédit-on à la lumière de cette expérience dans les rangs libéraux, Brian Mulroney n'en a plus pour longtemps.

En attendant, ces jours-ci, à moins de deux semaines du vote et alors que l'accord est en difficulté partout à l'ouest de l'Ontario, le premier ministre fédéral fait campagne dans les Maritimes.

Depuis deux semaines, il a également passé l'essentiel de son temps au Québec.

Mais même là, l'ascendant du premier ministre n'est plus ce qu'il était. Depuis le début de la campagne, tous

les sondages montrent que Brian Mulroney, s'il n'y est pas aussi viscéralement détesté qu'ailleurs, n'a guère plus de crédibilité dans sa province que dans le reste du pays.

Au cours du débat des chefs de lundi soir, le nom du premier ministre fédéral n'a d'ailleurs jamais franchi les lèvres de Robert Bourassa, lequel ne s'est pourtant pas gêné pour faire allusion à Ovide Mercredi, à Bob Rae et même à Clyde Wells.

Cette absence d'allusion de la part du premier ministre du Québec à son principal allié et au seul autre Québécois à la table de Charlottetown n'a pas échappé à plusieurs observateurs fédéraux.

## ◆ Les tarifs

sature de 21,61 %, dont 14 % directement relié aux tarifs préférentiels d'électricité. La tranche de 7,61 % restante est attribuable à des subventions de l'ordre de 38 millions \$ qu'aurait accordées la Société de développement industriel.

Norsk Hydro a interjeté appel devant le tribunal binational concernant les allégations de dumping et d'activités subventionnées.

La victoire au chapitre des tarifs d'électricité a été obtenue au prix d'une modification au contrat initial afin de le rendre conforme à une décision du DCA, rendue le 6 juillet dernier, qui énumérait une série de critères définissant un contrat d'électricité à partage de risques et donc, de le soustraire des droits compensateurs. « Le contrat initial comportait des clauses spécifiques dont un escompte non remboursable. Nous l'avons retiré et amendé le contrat pour répondre aux exigences », a ajouté M. Ciaccia.

Les réactions ne se sont pas fait attendre. Outre John Ciaccia, la vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, s'est réjouie de la décision, « qui confirme que ces contrats ne sont pas des subventions déguisées ». La ministre a également souligné que les programmes de contrats à partage de risques et bénéfiques avaient attiré des investissements majeurs au Québec et favorisé la création d'emplois. « Directement et indirectement, ces contrats ont créé en 1990 plus de 8000 emplois tout en permettant aux entreprises concernées de générer un chiffre d'affaires de plus de 6 milliards \$ ».

Au gouvernement du Québec, on aimerait donc tourner la page sur cette folle équipée, amorcée par la « fuite » attribuée au président du Parti Égalité, Robert Libman. Profitant de son immunité diplomatique, M. Libman aurait étalé sur la place publique certains aspects du contrat de fourniture d'électricité signé entre Norsk Hydro et Hydro-Québec alors que les médias québécois étaient, à l'époque, frappés d'une injonction qui les empêchait légalement d'en dévoiler le contenu.

## ◆ Problèmes

d'accueil Robert-Cliche) : coupure d'un poste en organisation communautaire, contestation des élections au conseil d'administration en mai 1988 (la Commission des affaires sociales a donné raison en 1989 aux groupes dans cette affaire et a exigé de recommencer l'élection des représentants des usagers), « lenteur excessive » pour remplacer un poste d'organisatrice au maintien à domicile, « cabale anti-démocratique pour faire élire un groupe de personnes choisies lors des dernières élections de 1992 ».

Des personnes travaillant dans le réseau communautaire nous ont confié que lorsqu'ils voulaient mettre sur pied des projets de collaboration et d'entraide communautaire, les organismes du milieu « savent qu'ils rencontrent des problèmes avec ce CLSC ».

Dans un organisme pour personnes âgées on soutient même que des personnes âgées ont démenagé du

territoire pour changer de CLSC afin de recevoir de meilleurs soins en maintien à domicile.

En juillet 1991, les groupes communautaires membres du Comité de vie de quartier avaient refusé de participer à une rencontre organisée par le CLSC sur les besoins des gens âgés.

Les groupes s'opposaient au projet du CLSC Rosemont de construire un complexe d'appartements et de chambres pour personnes âgées adjacent au centre d'accueil Robert-Cliche, sur les terrains d'un jardin communautaire.

Les groupes communautaires soutenaient qu'un tel projet devrait être une alternative à l'institutionnalisation des personnes âgées, et ils s'opposaient à l'approche jugée trop « lourde » du CLSC. Ils estimaient également que le projet devrait être géré par une corporation autonome plutôt que par l'établissement. Le directeur général Michel Bourque avait répliqué dans le journal local qu'il était prévu qu'une corporation étrangère au CLSC gère le projet, pour lequel il avait mis sur pied une fondation afin d'amasser des dons.

## ◆ CLSC

M. Munger estime que par ce projet M. Bourque veut scinder et polariser la pratique médicale, ce qui « renie la philosophie même de la médecine familiale contemporaine. Cela compromet la continuité des soins ».

Autant à l'Association des médecins qu'à la Fédération des CLSC on a rappelé au DEVOIR que le projet médical des CLSC, inscrit dans le cadre de référence de la Fédération, prévoit que les CLSC doivent offrir un service de première ligne, un service médical courant en jonction avec des interventions spécialisées qui répondent aux besoins spécifiques couverts par les CLSC.

Les CLSC se caractérisent aussi par l'existence d'une équipe multidisciplinaire, le médecin étant appelé à travailler étroitement avec les intervenants sociaux de la clinique.

« La Fédération est d'accord avec l'idée que les médecins de CLSC et les médecins de clinique privée du quartier travaillent de façon complémentaire », rappelle Michel Bissonnette, de la Fédération des CLSC, « mais pour que cette complémentarité existe, il doit au moins y avoir un noyau de base au CLSC ».

Rejoint il y a plusieurs jours par le DEVOIR, le directeur général Michel Bourque soutient que le CLSC Rosemont a dû faire face à une importante pénurie de médecins depuis des années, évoquant autant la mobilité des médecins que les attentes professionnelles des jeunes médecins et le fait qu'ils reçoivent une rémunération moins élevée s'ils travaillent à Montréal.

La réalité, dit-il, c'est que les médecins manquent de plus en plus. « En 1985 nous comptions 14 médecins qui représentaient environ 12 postes à temps complet, aujourd'hui j'ai seulement 4,5 postes temps complet », explique-t-il.

Devant « faire face à des choix budgétaires difficiles », Michel Bourque ajoute que le CLSC entend maintenant offrir prioritairement des soins aux clientèles à risque de son quartier, en renforçant le programme enfance-famille, le programme de santé mentale, la clinique jeunesse, les soins à domicile, plutôt que d'offrir des services médicaux courants. « Nous essayons d'établir un partenariat avec le milieu. Il y a cinq polycliniques majeures dans le quartier Rosemont. Compte tenu de la rareté des ressources, on ne peut se permettre de faire double emploi ».

La directrice des services sociaux et communautaires, Clémence Brunette-Malette, ajoute que « sur notre territoire on trouve des cliniques privées partout. Plutôt que d'injecter des sommes nouvelles, ne faudrait-il pas travailler avec la réalité du réseau autour de nous ? On ne peut pas avoir des services mur à mur. Nous sommes pour les clientèles qui ont vraiment besoin de services, les gens qui ont besoin de soins généraux peuvent aller voir ailleurs ».

Le débat sera sûrement à suivre.

## ◆ Les partisans

L'étude des professeurs Guay et Monière se veut une première canadienne. Du moins le prétendent-ils.

« C'est la première fois au Canada qu'une expérience de recherche tente de saisir l'état de l'opinion avant, pendant et après un débat de chefs », dit le professeur Guay en insistant toutefois sur le caractère « exploratoire » de leur démarche.

Pour mener leur expérience, les deux professeurs ont réuni 50 personnes (18 femmes et 32 hommes) devant un téléviseur, lundi soir, à l'U-

niversité de Sherbrooke. On y retrouvait 15 personnes ayant l'intention de voter OUI, 25 ayant l'intention de voter NON et 10 personnes indécisées.

Le débat a eu un faible impact sur les intentions de vote, reconnaissent les auteurs de la recherche. Après les prestations de MM. Parizeau et Bourassa, le OUI comptait quatre appuis de plus (19) au sein du groupe, le NON un seul (26). Il y avait donc, nécessairement, cinq indécis de moins.

Si l'échantillon représentait assez fidèlement les tendances exprimées dans les divers sondages, ce n'est que par hasard. Puisque les participants ont été recrutés sur une base volontaire.

Avant le débat, 13 participants s'attendaient à ce que M. Bourassa l'emporte, 14 autres prévoyaient que la victoire irait à M. Parizeau et 23 ne savaient pas.

Après le débat, 22 d'entre eux accordaient la victoire à Robert Bourassa, 12 à Jacques Parizeau, 13 concluaient à un match nul et trois ne savaient pas.

Parmi les 50 participants à l'expérience, une trentaine ont enregistré leurs réactions aux propos tenus par les chefs à l'aide d'un appareil électronique semblable à celui utilisé à l'émission *Les détecteurs de mensonge*. L'appareil était relié à un ordinateur central qui cumulait les données.

MM. Monière et Guay demandaient aux participants de réagir après chacune des interventions des chefs en indiquant s'ils étaient « tout à fait d'accord, plutôt d'accord ou sans opinion ».

Les chercheurs ont ainsi « pris le pouls » des répondants à 39 reprises, c'est-à-dire en moyenne à toutes les deux minutes.

L'objectif de ce singulier exercice était de « saisir les variations d'opinions induites par les prises de position des chefs et d'identifier les enjeux sur lesquels chacun des chefs a réussi à marquer des points ».

Ces réactions instantanées, affirmant les deux auteurs de l'expérience, donnent un portrait plus nuancé de l'impact du débat.

« Nous avons constaté que même si le répondant ne changeait pas son option de base, il pouvait par ailleurs modifier son évaluation de la performance des chefs, ce phénomène affectant principalement les partisans du NON qui à plusieurs reprises manifestèrent leur accord avec certains arguments défendus par Robert Bourassa », écrivent les professeurs dans leur étude dont LE DEVOIR a pu prendre connaissance.

« Par ailleurs, le soutien des partisans du OUI semble avoir été beaucoup plus ferme. Leurs convictions sont moins facilement ébranlées par les positions exprimées par Jacques Parizeau avec lequel ils se disent moins souvent d'accord que ne le font les partisans du NON à l'égard du chef libéral », poursuivent-ils.

Aux yeux des participants à l'expérience, M. Bourassa est apparu nettement plus persuasif que M. Parizeau sur les questions de partage des pouvoirs et de la société distincte.

L'inverse s'est toutefois produit sur la question des institutions fédérales. Les arguments du NON l'ont emporté.

Quant à la question autochtone, il faut y voir un match nul, constatent les professeurs.

M. Bourassa a donc remporté deux manches ; M. Parizeau, une seule.

Dans le discours d'ouverture, aucun des deux n'a marqué de points, notent les auteurs de la recherche. La conclusion de M. Bourassa fut la plus percutante. MM. Guay et Monière entendent publier prochainement les résultats complets de leur étude dans une revue scientifique.

## ◆ Les analystes

Victime d'une attaque « volée » du premier ministre lors du débat, le constitutionnaliste n'était pas très heureux hier. Contrairement à ce qu'a prétendu M. Bourassa lors du débat, il n'a jamais soutenu que la clause de la « société distincte » devait être définie et délimitée comme c'est le cas dans l'entente de Charlottetown. Il prépare d'ailleurs une réplique « cinglante » pour corriger les faits.

Pour le politologue Vincent Lemieux, le premier ministre Robert Bourassa a été plus agressif que son adversaire au risque même de paraître mal élevé.

Ce faisant, M. Bourassa aurait réussi à rétablir une certaine crédibilité auprès de la population, crédibilité attaquée à la suite de l'affaire Wilhelmy. « Il a bien montré qu'il n'est pas le genre à s'écraser », a-t-il dit.

En dépit de ce constat, les deux chefs se sont bien défendus, croit-il.

# Lauréats des prix du gouverneur général pour les arts de la scène

★ Mercedes Palomino, Dominique Michel, Léopold Simoneau, Oscar Peterson, William Hutt, Gweneth Lloyd.  
★ Prix du CNA à Gilles Maheu et Carbone 14 et prix de bénévolat à Norman Jewison

## Marie Laurier

LA DIRECTRICE du Théâtre du Rideau Vert Mercedes Palomino, la comédienne Dominique Michel, le chanteur Léopold Simoneau, le jazzman Oscar Peterson, la chorégraphe Gweneth Lloyd, l'acteur William Hutt sont les six premiers lauréats des prix décernés annuellement par le gouverneur général du Canada dans le domaine des arts de la scène. Ces distinctions seront remises au cours d'un gala télévisé sur les réseaux français et anglais de Radio-Canada depuis le Centre national des Arts à Ottawa le 7 novembre.

Gilles Maheu et Carbone 14 se verront attribuer le premier prix de la nouvelle Fondation du Centre national des Arts pour leur travail remarquable lors de la saison de théâtre de l'année précédente. Le cinéaste torontois Norman Jewison recevra le prix Ramon John Nhatyshyn en reconnaissance de sa participation *bénévole* à la fondation du Centre canadien du cinéma.

Chacun des lauréats — à l'exception du prix du bénévolat — recevra un médaillon commémoratif et 10 000 \$ en argent. Ils ont dû accepter préalablement cet honneur, de façon à éviter des refus gênants comme cela s'est déjà produit dans des circonstances similaires où des écrivains québécois l'ont décliné pour des raisons d'ordre politique.

Les prix du gouverneur général pour les arts de la scène ont été créés dans la foulée des fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne sous le patronage personnel du gouverneur général en titre pour souligner l'apport exceptionnel des meilleurs artistes canadiens dans les domaines de la musique classique et de l'opéra (Léopold Simoneau), du théâtre (Mercedes Palomino et William Hutt), de la musique populaire (Oscar Peterson), de la radio et de la télévision (Dominique Michel), de la danse (Gweneth Lloyd).

M. Ramon John Nhatyshyn présidait lui-même récemment et alternativement à Montréal et à Toronto au lancement de la nouvelle Fondation pour les prix des arts de la scène relevant de sa fonction, se réservant l'attribution du prix du bénévolat à titre personnel. Le mandat de cet organisme, coprésidé par Mme Antonine Maillet et M. Peter Herrndorf, vise à refléter la dualité culturelle du pays et six lauréats seront sélectionnés chaque année et également

parmi les artistes francophones et anglophones canadiens les plus représentatifs des arts de la scène. Il peut donc y avoir deux gagnants d'une même discipline comme c'est le cas pour Mercedes Palomino et William Hutt pour le théâtre. « Cela se justifie puisque la langue, moyen d'expression utilisé, témoigne de façon tangible de notre biculturalisme. » Le cinéma est reconnu par le prix spécial de bénévolat qui consiste uniquement en une oeuvre d'art.

Le représentant de la reine se disait hier heureux de « rendre hommage au talent et aux réalisations exceptionnelles de ces artistes extraordinaires. Le travail de chacun d'eux a enrichi la vie culturelle canadienne de façon incommensurable et a contribué à faire valoir l'excellence du Canada dans le monde des arts et de la culture, à l'échelle internationale. » On remarque que les gagnants choisis sont tous au faite de leur carrière qu'ils continuent d'exercer dans leur domaine respectif.

Un prix spécial à un artiste qui se dévoue bénévolement pour les arts de la scène et portant le nom du gouverneur général a été attribué au cinéaste torontois Norman Jewison en reconnaissance de sa participation à la fondation du Centre canadien du cinéma. Gilles Maheu et CARBONE 14, pour leur part, se verront aussi attribuer 10 000 \$ par le Centre national des Arts qui en fait un prix annuel.

Les mises en candidature pour ces nouveaux prix sont effectuées par six comités distincts, composés de représentants des arts de la scène de toutes les régions du Canada. Ces prix sont commandités par Bell Canada et au nombre des membres fondateurs se trouvent Canada 125, Communications Canada, la Société Radio-Canada et le Centre national des Arts.

Outre Mme Maillet et M. Herrndorf, le Conseil d'administration est composé des artistes Veronica Tennant et André Prévost, de Keith Kelly de la Conférence canadienne des arts, de Brian Anthony, du Conseil des Arts du Canada, d'Yvon DesRochers, du Centre national des Arts, et de Gérard Veilleux, de la Société Radio-Canada.

On peut se procurer des billets pour la soirée de gala du 7 novembre aux guichets du Centre national des Arts et par l'entremise de Ticket-Master, au (613) 755-1111.

Mais il déplore que « le contenu du débat était trop technique et que les chefs n'aient pas parlé à la population. Ils ont débattu entre eux », a expliqué d'entrée le politologue. Pour cette raison, même s'il accorde un « léger » avantage à M. Bourassa, il ne croit pas que les électeurs indécis seront influencés par ce débat.

« Dans ce type de débat, les gens qui risquent de changer d'opinion sont ceux qui ont peu d'informations. Ils sont souvent influencés par le style plus que par le contenu », explique-t-il.

De la firme de sondage Multi Réso, Soucy Gagné, partage cette opinion. « Habituellement, ce genre de débat renforce des convictions. Ils retiendront les bons coups de leur chef. Toutefois, il ne polarise pas non plus les indécis », a-t-il observé. Selon lui, il s'agit de savoir si les électeurs croient qu'un tel débat est déterminant et s'ils s'y intéressent. « Je ne crois pas que c'était le cas ».

Cette question, Michel Lepage, sondeur attitré du Parti québécois depuis 18 ans, se la pose également. Pour y répondre, il va même plus loin. « Les indécis n'écourent pas ce type de débat. Les gens qui l'ont écouté, ce sont les convaincus », a-t-il dit. Pour lui, les indécis se rangeront dans le « camp abstentionniste » le 26 octobre. Bref, ils ne voteront pas.

Pour le sondeur du camp du OUI, le président de Créatec Plus, Grégoire Gollin, le débat des chefs pourrait maintenir une tendance qui semble favorable à l'heure actuelle au camp du OUI. Et ce qu'il appelle la victoire du premier ministre à l'occasion du débat pourrait contribuer à accentuer cette tendance. « À long terme, le débat pourrait y contribuer au déplacement de 3 % du vote », a jugé M. Gollin à la suite des opinions émises dans des *focus groups* qu'il a organisés après le débat.

Chez les bénévoles et les permanents des camps du OUI et du NON, on vantait systématiquement la performance des chefs respectifs. Du côté du OUI, on relevait un climat plus positif chez les bénévoles. « Après la performance de M. Bourassa, les bénévoles avaient le coeur à l'ouvrage », a dit François Roberge, directeur des communications du camp du OUI. À l'extérieur, au Comité du OUI, certains bénévoles étaient même survoltés. « Le premier ministre a démontré qu'il était un homme d'État », a lancé Marc-André Fabien, avocat, organisateur du comité.

Du côté du NON, le dissident libéral Jean Allaire reste sur sa position. « M. Bourassa ne m'a pas convaincu », a-t-il dit. En campagne pour le NON à Matane, il a refusé de désigner un vainqueur et de commenter la performance de M. Parizeau. « Ce n'était pas un combat entre deux boxeurs ». Pour lui, les questions débattues entre les deux chefs demeurent au-dessus des intérêts partisans.

De son côté, le directeur général du Comité du NON, Pierre Boileau, croit que le débat va consolider « notre » avance. À l'extérieur, dans un

local du Comité du NON, des bénévoles ont décrit favorablement la prestation de M. Parizeau « même si plusieurs ont dit qu'il aurait pu être plus percutant ».

Moins agités que les bénévoles du OUI, ceux du NON avaient le propos philosophique. Pour l'un d'entre eux, Jean-Jacques Chagnon, ce débat était nécessaire, mais il n'a rien fait pour relancer son ardeur. « Elle est intacte ».

Toute la journée, hier, les Québécois ont commenté le débat des chefs. Sur les tribunes téléphoniques de Radio-Canada et de CKAC, ils ont exprimé leur avis, repris les bons moments de l'altercation entre M. Parizeau et M. Bourassa, ont félicité l'un et vilipendé l'autre. Quelques indécis ont souligné qu'ils prendraient maintenant une décision à la suite du débat. Mais ils étaient rares. Un partisan du NON a soulevé que la vigie retrouvée de M. Bourassa ne reflétait pas son talent de négociateur. « Le débat n'assure pas que M. Bourassa ne s'est pas écrasé à Charlottetown », a dit cet auditeur de Montréal. Pour une auditrice de Québec, c'est M. Parizeau qui s'est écrasé à l'occasion de ce débat. En somme, les ondes radiophoniques diffusaient des avis partagés.

Petite curiosité... Au lendemain du débat, les journaux francophones et anglophones ont publié des articles qui témoignaient de perceptions tout à fait contradictoires. Tandis que le quotidien anglophone montréalais *The Gazette* titrait « Parizeau gagne en ne perdant pas » et que le quotidien torontois *The Globe and Mail* notait que « les attaques de Parizeau plaquent M. Bourassa sur la défensive », les journaux francophones y allaient de verdicts moins définitifs. Hier, LE DEVOIR a sobrement titré « Bourassa invoque la sécurité, Parizeau souligne les dangers ». Du côté de *La Presse*, on pouvait lire deux textes dont les titres n'avaient rien de lapidaires : « Portrait d'un match nul » et « Un débat technique où Bourassa se fait bagarrer et Parizeau rassurant ».

Cet écartèlement linguistique, bien canadien, montre au moins une chose. Comme bien des experts ou bien des bénévoles, les médias se demandaient, quelques instants après l'événement, que penser de cette « chose fade » qui avait pour nom « débat des chefs ».

## 14 octobre par la PC et l'AP

1991: le leader de l'opposition birmane, Aung San Suu Kyi, reçoit le prix Nobel de la paix, après avoir gagné les élections de 1990. Le régime militaire a refusé de lui remettre le pouvoir et la tient en résidence surveillée.  
1987: le chef du mouvement d'émigration juive en Union soviétique, Vladimir Slepac, obtient la permission de se rendre en Israël.  
1970: typhon sur les Philippines: près de 800 morts.

**ciel 98,5**  
Cette année, écoutez CIEL!  
**ET PARCOUREZ LE MONDE!**

**MAROC**  
IDENTIFIEZ  
5 MOTS PASSEPORT  
TIRAGE LE 30 OCTOBRE 1992

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION  
REPLISSEZ ET RETOURNEZ À CIEL, C.P. 985, LONGUEUIL, J4H 3Z3

NOM PRÉNOM  
ADRESSE  
VILLE CODE POSTAL  
TÉLÉPHONE

COUPON ORIGINAL OBLIGATOIRE. PHOTOCOPIER REFUSÉ

**LE DEVOIR** **exxtik**

## CARTES D'AFFAIRES

**ROBIC**  
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
55 St-Jacques Montréal Québec H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 0-0-1-C

*La maîtrise des documents*

**SMART & BIGGAR**  
AVOCATS  
**FETHERSTONHAUGH & CIE**  
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE  
1 Place Ville Marie, suite 606, Montréal, Canada H3B 2E7  
Téléphone (514) 954-1500  
Sans frais 1-800-363-4347  
Fac-similé (514) 954-1396  
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

**LOUISE LAMBERT-LAGACÉ ET ASSOCIÉES**  
diététistes-conseil  
Cabinet de consultation individuelle en nutrition  
3550 Côte-des-Neiges, bureau 440  
Montréal, H3H 1V4  
(514) 939-2260  
Louise Lambert-Lagacé, dt.p.  
Michelle Laflamme, dt.p., m.nut.  
Louise Desauternes, dt.p.